

Malheureusement, ces précieux papiers sont perdus. Ils auraient fourni sans aucun doute les plus intéressants renseignements sur les prix des imprimeurs au XVI<sup>e</sup> siècle.

Dans la lettre 148, de ses *Lettres missives*, Du Tronchet dit à Papon que le maréchal de Saint-André l'a longuement entretenu de ses mérites ; il lui parle de son *Commentaire sur la coutume de Bourbonnais dont le maréchal avait vu le manuscrit dans sa maison de Croset*.

Jean Papon loua beaucoup de son côté les lettres missives de Du Tronchet, secrétaire du maréchal, dont l'auteur lui avait envoyé le manuscrit.

15 août 1557. Jean Papon, en sa qualité de lieutenant-général au bailliage, convoqua l'arrière ban du Forez. Le roi, par ses lettres patentes avait décidé qu'il jugeait à propos d'employer les troupes de l'arrière-ban pour la sécurité de son pays de Bresse, sous les ordres du seigneur de la Guiche, gouverneur et lieutenant-général du roi en ce pays. (Paris, 22 août 1557).

Sur la fin d'août 1557, Papon envoya « ses ordres au lieutenant royal de robe courte, étant à Roanne, pour la fourniture « et amas des vivres nécessaires au passage des Suisses venant « de Piémont et passant en Picardie : »

Le 14 septembre 1557, J. Papon fit conduire à Montbrison, par un sergent à masse, Jehan de la Barge, nommé trésorier de l'arrière-ban qui refusait de remplir cette fonction. On nomma en son lieu et place, mais à ses risques et périls, un nommé Remond Chicot, seigneur de Beaugard et commis du trésorier du domaine.

Suivant Falconet, Jean Papon, l'*arrétiste* fut député aux états d'Orléans, en 1560.

En 1562, il eut le bonheur d'échapper aux massacres de Montbrison ordonnés par le baron des Adrets. C'est ce qu'il nous apprend lui-même dans la préface de la cinquième édition de ses Arrêts :

« L'auteur doit croire, dit Papon en parlant de lui, « que le dit imprimeur le tenoit pour mort, et l'un des précipités lorsque Montbrison fut forcé. Il est vivant, et par la Providence de Dieu